Le mot du Maire

Chers Amis,

Tout d'abord, j'aurai une pensée pour deux de nos compatriotes et amis qui nous ont quittés en cette année 2017, l'abbé Michel Pillot, très longtemps prêtre de la paroisse, et Henry Servagnat, époux de notre collègue conseillère municipale.
Il y a un an, nous nous remettions à peine de la première réforme imposée par le Président de l'époque, Nicolas Sarkozy, qui imposa à notre communauté de communes de fusionner avec celle de Fismes.
Cette première restructuration n'ayant pas été une réussite, le conseil municipal était très perplexe sur l'intérêt d'une seconde phase, cette fois, décidée par le Président suivant, François Hollande.
Nous nous interrogions sur l'efficacité des actions que pourrait conduire cette nouvelle structure associant des communes de tailles très différentes (de 50 à 200 000 habitants).
Malheureusement, à ce jour, notre vécu du terrain est loin de dissiper nos craintes.
Nous constatons que la réactivité des décisions est sérieusement ralentie, car il est manifeste que l'on a éloigné la décision des citoyens concernés, en particulier, sur le transfert de la gestion des voiries des communes vers la Communauté urbaine.
Les premiers épisodes de fonctionnement montrent que le conseil de communauté urbaine composé de plus de 200 membres tend de plus en plus à n'être qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises par une majorité insensible aux propositions émises par les maires ruraux.
Ce fut le cas, en particulier, lors de la désignation des représentants désignés par notre territoire.
L'objectif initial affiché d'appliquer la neutralité fiscale est déjà oublié, puisqu'il vient d'être proposé d'instaurer au taux maximum une taxe d'aménagement, qui n'existait pas auparavant à Vandeuil. Comme mes collègues de l'ancienne communauté de communes Ardre et Vesle, j'ai bien sûr voté contre. En effet, votre conseil, en n'augmentant pas les impôts locaux depuis une trentaine d'années, a démontré sa détermination à la modération de la pression fiscale locale, dans la durée.

Le bilan de l'année 2017

L'achèvement du programme de réfection des voiries et l'aménagement de la place du village

Comme l'a indiqué lors des vœux, Pascal Desautels, Président du SIEM, depuis 2016, nous faisons partie des 15 villages de la Marne qui ont enfoui la totalité des réseaux électriques et téléphoniques. Cette opération, commencée dans les années 90, et réalisée progressivement chaque année, a pu être achevée à cette date, grâce au SIEM.
C'est pourquoi, le conseil municipal avait décidé de lancer en 2016 l'aménagement de la place Sainte Philomène, phase finale du programme communal de réfection des voiries.

Cette opération s'est poursuivie en 2017, sous la responsabilité de la Communauté Urbaine du Grand Reims, devenue compétente pour la voirie. Nous avons assuré le suivi de ces travaux tout au long du premier semestre en liaison étroite avec le pôle territorial de Fismes.

Les travaux de la rue de Sachs

Ces travaux, qui concernent la réfection totale des trottoirs et de la voirie de cette section de la rue de Sachs, mitoyenne de Jonchery et Vandeuil, étaient, à l'origine, programmés par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour 2018. Mais, un retard intervenu dans l'accomplissement des travaux prévus dans la partie de la rue de Sachs située le long de la voie ferrée, a permis d'anticiper cet aménagement en 2017.

Sur le territoire de Vandeuil, la sente déjà aménagée il y a quelques années a été prolongée de manière à assurer un cheminement sécurisé pour les piétons.

Les affaires scolaires et périscolaires

La réorganisation des écoles suggérée par l'Inspectrice de l'Education Nationale s'est mise en place simultanément avec la création de la Communauté Urbaine. Elle a nécessité des efforts de tous les acteurs : élus, directeurs d'école et enseignants, personnel et parents d'élèves. La gestion des activités périscolaires reste de la compétence des communes. Une convention a été conclue pour en confier la gestion à l'Association Familles Rurales. Votre conseil municipal souhaite ardemment que la réflexion en cours sur le transfert de compétence à la Communauté Urbaine aboutisse favorablement.

L'accessibilité des équipements communaux

La première étape, qui concernait le cimetière, a été réalisée en 2016. La seconde étape, qui concerne l'accessibilité de l'église, est en cours et les travaux seront réalisés en 2018.

Les animations

Je remercie tous les membres de l'association « La Vandolienne » pour les animations qu'ils ont organisées: repas des séniors, chasse aux œufs et atelier de Pâques pour les enfants, paëlla, et une fête de la citrouille, magnifiquement réussie, agrémentée d'un soleil opportun.

J'adresse également tous nos remerciements et félicitations à l'équipe du fleurissement ainsi qu'à celle de la décoration de Noël. Nous les voyons opérer en deux temps forts: au printemps, avec les plantations des fleurs et au moment de Noël, avec les décorations dans le village, renforcées par les illuminations dans les rues du village.

Les projets futurs

Comme vous l'avez compris, l'appartenance à la Communauté Urbaine de Reims nous rend dépendants de décisions extérieures à notre village pour deux projets importants qui nous préoccupent: la remise en état de la station de captage de l'eau potable et la mise en œuvre de l'assainissement collectif.

Pour conclure, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2018, vœux de santé d'abord, de prospérité et du bonheur de vivre dans notre beau village de Vandeuil.

François Mourra

Réunions

- - -

Conseil municipal

Réunions du conseil municipal (résumé)

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2017

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, C. Gérard, G. Novak, F. Servagnat
Excusés : D. Mareigner, J.Daemers, H.Fournaise, E. Griffon,

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire rend compte du suivi des travaux de réparations en cours :

- La réparation du clocher a été effectuée par l'entreprise Chauvière pour 400 € HT. Les projecteurs ont également été réorientés lors de cette opération.
- Sont en attente :
  - Le devis de réparation à envisager compte tenu des fuites dans l'atelier,
  - Le devis du remplacement de la porte de communication ente la mairie et les archives.

ASSURANCES

Le Maire expose que les contrats d'assurance de la commune sont à renégocier.
Ceux-ci se décomposent en deux parties :

- une assurance pour les biens et contrats d'assurances,
- une assurance pour les salariés (fonctionnaire et autres).

Le Conseil décide de retenir la CMMA pour l'assurance des biens à hauteur de 1 591,44 €/an et le Centre de Gestion pour l'assurance du personnel.

INDEMNITE DU RECEVEUR

A la suite de l'arrivée du nouveau receveur municipal, le conseil doit se prononcer sur l'attribution de ses indemnités.
Le Conseil municipal,
Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Décide :
- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Benoît BERGÉ, Receveur municipal.

COMMISSION LOCALE d'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 24 février 2017,
Vu la délibération CC-2017-141 du 29 juin 2017 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 24 février 2017 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,
Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 20 septembre 2017 et ses annexes transmis

aux communes membres le 21 septembre 2017,

Considérant que le rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 a pour conséquence de prendre en compte les transferts de compétences non traitées lors de la CLECT du 24 février 2017 entre la communauté urbaine du Grand Reims et certaines de ses communes membres ainsi que divers ajustements liés principalement à la perception de rôles supplémentaires au titre de l'année 2016,
Considérant que tout transfert de compétences entre ses communes membres et la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte,
Décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant.

ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE BALAYEUSE NETTOYEUSE

Le Maire explique que compte tenu de l'interdiction d'utilisation des produits phytosanoitaires par les communes, les mairies s'organisent en acquièrant des desherbeuses mécaniques, qui permettent d'arracher les herbes des trottoirs, des caniveaux et bas cotés.
Une telle acquisition s'élève à 6 150 € HT. Le conseil donne son accord pour cet achat.
Une décision modificative sera prise pour cet investissement.

ELAGAGE

Le Maire rappelle qu'après la demande, puis la mise en demeure d'élaguer les arbres de la propriété de Monsieur Emmanuel Givelet restée sans suite, le tribunal d'instance a été saisi. Ce dernier a rendu son jugement condamnant l'intéressé à se mettre en règle avec la loi, dans la quinzaine de jours suivant la signification du jugement et qu'à défaut, il sera redevable de 50 € par jour pendant 3 mois à la commune de Vandeuil. De plus, il devra verser une indemnité de 150 € à la commune et est condamné aux dépens.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Le Maire rappelle au conseil que, l'an passé, l'entreprise FME avait été chargée de cette opération. Le conseil décide de renouveler cette animation lumineuse pour la fin de l'année 2017 en adaptant le nombre de points lumineux concernés.

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT

Le Maire explique que le cabinet AMODIAG est venu au conseil exposer l'état d'avancement de la révision du schéma général d'assainissement qui concerne le territoire de l'ancienne communauté de communes Fismes-Ardre et Vesle. En effet, cette compétence est désormais du ressort de la Communauté Urbaine de Reims.

Deux scénarios ont été présentés pour la commune :

- la mise en œuvre d'un assainissement collectif
- la réhabilitation des assainissements individuels des habitations

Or, depuis la réalisation du premier schéma général d'assainissement en 2005 par la Communauté de communes Ardre et Vesle, le conseil municipal a toujours affiché sa préférence pour la première solution.

Le Maire indique que, lors d'une réunion du groupe de travail sur l'Assainissement non collectif, il a posé à nouveau la question du délai prévisionnel de réalisation de l'assainissement collectif de Vandeuil, si le conseil optait pour cette solution.

Le Vice-président lui a répondu qu'il ne fallait pas envisager un tel investissement avant au moins 15 ans. Or, les aides et subventions de l'agence de l'eau ne seront attribuées qu'une seule fois, soit pour la réalisation de l'assainissement collectif, soit pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif. Personne ne sait si ces subventions seront encore d'actualité dans un tel délai. Toutefois, à ce jour, il semble que les aides à l'assainissement collectif seraient préservées. Vandeuil appartient à la liste des communes retenues pour un tel investissement.

Après débat, le conseil maintient sa position en faveur d'un assainissement collectif, sous réserve que cet équipement intervienne dans les prochaines années afin de profiter de ces aides encore en vigueur.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Maire de Reims un courrier explicitant la volonté de la ville de soutenir la candidature de la France à l'exposition universelle de 2015 et de s'associer en candidatant à l'accueil d'un forum sur le thème

de la bio économie.

REUNION DU 16 NOVEMBRE 2017

Présents : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, C. Gérard, E.Griffon, G. Novak, F. Servagnat
Excusés : J. Daemers, H. Fournaise.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire rend compte du suivi des travaux de la rue de Sachs. Ces travaux étaient à l'origine programmés par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour 2018. Mais, un retard intervenu dans l'accomplissement des travaux prévus dans la partie de la rue de Sachs située le long de la voie ferrée a permis d'anticiper en 2017 cet aménagement.
La réfection totale des trottoirs et de la voirie concerne cette section de la rue de Sachs, mitoyenne de Jonchery et Vandeuil.
Sur la partie de Vandeuil, la sente déjà aménagée il y a quelques années sera prolongée de manière à assurer un cheminement sécurisé pour les piétons.
Les travaux sont organisés pour minimiser la gêne des riverains.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX FUTURS DE VOIRIES

Le Maire indique que la programmation des travaux présentés à la Commuauté Urbaine du Grand Reims pour 2017 concernait la voirie de la place. Pour 2018, il était prévu la réfection de la voirie de la rue de Sachs. Mais, celle-ci ayant été réalisée en 2017 par anticipation, il n'est pas prévu d'autres gros travaux d'investissements des voiries pour 2018, ce qui n'exclut pas des interventions de réparations.

ABRIBUS

Le Maire explique qu'il a été contacté par la direction chargé de la collecte des déchets ménagers qui rencontre de gros problèmes pour desservir la rue de la montagne. En effet, les dimensions de l'abribus actuel empêchent le camion de manœuvrer.

Après discussion, le conseil décide de poser un abribus plus réduit et en harmonie avec récent de la place.

Le conseil confirme qu'il serait prudent de poser deux poteaux identiques à ceux de la place pour protéger l'abribus des chocs éventuels de voitures pendant les manœuvres de stationnement.

Le coût d'un tel équipement s'élève à 4 980 € HT. Une décision modificative permettra de budgéter cette opération.

ASSURANCES

Le Maire expose que le Centre De Gestion a communiqué à la Commune :
- les résultats la concernant.
- La convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion de la Marne

Le Conseil, après en avoir délibéré :
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres De Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Décide d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2018).

Taux garantis pendant 2 ans

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. : 4.30 % (hors frais de gestion)
- Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC : 1.35 %

ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle que, conformément à la loi, le conseil a défini un agenda de mise en accessibilité des établissememnts publics. Le programme de mise en accessibilité prévoyait celle du cimetière (qui a été réalisée) et celle de l'église.
La salle et la mairie, de réalisations récentes, sont aux normes.
Pour l'église, la procèdure permet de demander une dérogation à la construction d'une rampe d'accès. La pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier de l'église sera proposée ainsi que la mise en œuvre d'un revêtement contrasté sur les marches.
Le chiffrage de cette opération est en cours.

TRAVAUX REALISES PAR RTE (RESEAUX TRANSPORT D'ELECTRICITE)

Le Maire indique au conseil que l'entreprise RTE, chargée de la gestion des réseaux de transport de l'électricité à haute tension, a décidé de changer les pylones situés sur le territoire de la commune. Le Maire a rencontré le responsable de l'entreprise qui a demandé l'autorisation d'emprunter le chemin communal permettant l'accès aux pylones. Il s'est engagé à en assurer la réfection après cette intervention.

RAPPORT ANNUEL DU SIEM

Le Maire donne connaissance du rapport d'activités 2017 du SIEM. Ce rapport est consultable sur le site du SIEM (www.siem5l.fr).
Après commentaires, le conseil prend acte de ce rapport.

CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUIMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

- Vu la délibération n°2014/06 en date du 10 mars 2014 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Monsieur le maire rappelle que la commune utilise la plateforme Ixbus proposée par la société Jvs-Mairistem
- Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société Jvs-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en préfecture par le dispositif Ixchange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services Ixchange de Jvs-Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la marne, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Jvs-Mairistem.

REFECTION DE LA STATION DE CAPTAGE

Le Maire rappelle au conseil que la station de captage qui alimente en eau potable le village est fortement dégradée. Cet équipement n'alimente pas la rue de Sachs, la rue de la Robe et la route de Breuil.
Dès 2004, d'importantes fissures étaient apparues dans la bâche de captage.
EN 2013, le syndicat des eaux de la Garenne avait commandité un diagnostic réalisé par ACOGEC, qui a mis en évidence de sérieux désordres sur cette bâche de captage.
A la suite de ce constat, le syndicat des eaux avait envisagé deux solutions :

- raccorder le réseau du village de Vandeuil à celui du captage de Gueux
- procéder à la réfection de la bâche abimée.

Après débat, le conseil municipal met en évidence plusieurs éléments :

- la qualité de l'eau du captage a toujours donné entière satisfaction. Les analyses montrent une meilleure qualité de l'eau que celle qui serait distribuée par une interconnexion (un très faible taux de nitrates et une absence de traces de pesticides),
- le débit du captage de la source est largement suffisant,
- le raccordement au réseau de Jonchery s'effectuerait depuis la coopérative au village par la canalisation en place qui est de diamètre inférieur à celui des canalisations desservant actuellement certaines rues du village,
- le raccordement n'apporterait pas de solution au bouclage du réseau en cas d'incident.
- depuis plus de vingt ans, aucun incident n'est intervenu sur le réseau de distribution de l'eau dans le village. Ce n'est pas le cas pour le réseau desservant Jonchery et les villages voisins. La mise en réseau avec les autres communes augmenterait le nombre de citoyens privés d'eau potable simultanément, en cas d'incident.
- la charte de gouvernance de la Communauté Urbaine du Grand Reims adoptée le 9 janvier 2017 précise qu'aucune décision, aucun projet, intéressant directement la commune, ne pourra être imposé à la commune et à son Maire.

Aussi, à l'unanimité, le conseil refuse le raccordement au réseau de Jonchery sur Vesle et demande de mettre en œuvre la réfection de cette bâche de captage.

COLIS DES SENIORS

Cette année, le conseil décide que la distribution des colis sera effectuée par Dominique Mareigner, Gérard Novak et Françoise Servagnat.
Le coût du colis est fixé à 45 € pour les personnes seules et à 50 € pour les couples. Une bouteille de champagne sera ajoutée à chaque colis.

Cette distribution concerne les Vandoliens de 70 ans et plus, inscrits sur la liste électorale (17 personnes seules et 4 couples).

ETAT CIVIL 2017

A rejoint les Vandoliens :
Alexis BENARD, né le 8 octobre 2017, à Reims

Nous ont quittés
Le Père Michel PILLOT, décédé le 20 mars 2017,
à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Henry SERVAGNAT, décédé le 29 avril 2017 , à Vandeuil

Le Père Michel PILLOT est né le 27 juillet 1934 à Magenta (Marne).
Ordonné prêtre le 1er juillet 1961 au Carmel de REIMS, il est nommé vicaire à la paroisse Saint-Thomas de Reims en août 1961 puis aumônier adjoint des lycées de garçons de Reims en septembre 1965. Envoyé au secteur pastoral de Reims Est en 1975, il est membre de l'équipe sacerdotale des paroisses Saint-Nicaise et Saint-Vincent, chargé de l'aumônerie du collège Brazzavillle.
Après vingt années de ministère presbytéral dans la ville de Reims, le Père Michel PILLOT est nommé dans le secteur du Tardenois curé de Prouilly (1981) et de Jonchery sur Vesle (1985). Le père Michel PILLOT a été délégué diocésain à la pastorale familiale (1998 à 2006).
En 2001 le Père PILLOT a quitté le Tardenois pour revenir dans l'agglomération de Reims, curé de la paroisse St-Thomas - St-Benoit - Sacré-Cœur à Reims puis curé de la paroisse Saint-François-Xavier à Cormontreuil, Taissy, Trois-Puits, Saint-Léonard (2003).
Engagé dans plusieurs associations d'aide au Burkina Faso, le père Pillot était allé informer les enseignants et les enfants d'une école catholique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) des actions de développement entreprises en pays burkinabé. C'est là que le père Michel Pillot est décédé subitement, le lundi 20 mars. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 30 mars à 15h en l'église de Cormontreuil, suivies de l'inhumation au cimetière de Cormontreuil.

Les travaux de la rue de Sachs

Les illuminations de Noël

Pour la seconde année, le conseil municipal a décidé de faire installer des illuminations dans le village. Celles-ci viennent compléter les décorations de Noël, installées par l'équipe des bénévoles de l'association "La Vandolienne"

Animations

Vie locale

Décorations de Noël

Les vœux

Comme le veut la tradition, le Maire a accueilli les habitants de la commune et les élus du secteur, en présence Catherine Vautrin, Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims et de Pascal Desautels, Président du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne et du Service Départemental d'Incendie et de secours

Le repas des Séniors

Les invités...

Les Rois du jour...

A l'invitation de la Vandolienne, les Séniors se sont retrouvés en ce début d'année dans la salle de la commune pour l'habituel repas musical et servi par les bénévoles de l'association.

Le téléthon

Isabelle et Christine ont sollicité cette année les Vandoliens pour participer à l'opération nationale du Téléthon.
Dans notre secteur, c'est l'office de tourisme de Fismes qui centralise les dons collectés.En 2017, la vente des jacinthes a rapporté 4 130 €.
Merci pour votre générosité.

L'atelier de Noël des enfants du village

Programme des animations 2018 (1er semestre)

- ***le samedi 24 mars 2018 :*** *Atelier pâtisserie et chasse aux œufs de Pâques, pour les enfants de moins de 14 ans.*
- ***en juin ou juillet 2018 :*** *voyage à programmer*
- ***le dimanche 1er juillet 2018 :*** *Journée détente surprise à Vandeuil*

L'assemblée générale de l'association "La Vandolienne" aura lieu

le mardi 13 mars 2018 à 20 H, *à la mairie.*

Tous les habitants qui souhaitent participer aux animations sont cordialement invités.

Une fête de la citrouille réussie…

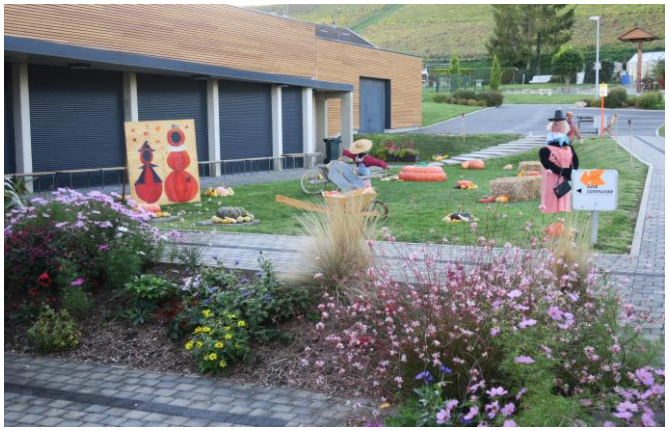

TOMATES

AU PAYS DES
CUCURBITACEES

VANDOLIENNE

pour la création du
Musée éducatif
du vieux jouet
Yam
Othello

le communale

ouet

Horaires des déchetteries

HORAIRES D'HIVER
DU 1ER NOVEMBRE AU 31 MARS

	Fismes	Jonchery-sur-Vesle	Ecueil	Gueux	Muizon
LUNDI	9 h - 12 h			9 h - 12 h	
	14 h - 17 h	14 h - 17 h			14 h - 17 h
MARDI	9 h - 12 h				9 h - 12 h
	14 h - 17 h		14 h - 17 h	14 h - 17 h	
MERCREDI		9 h - 12 h			9 h - 12 h
	14 h - 17 h	14 h - 17 h		14 h - 17 h	
JEUDI		9 h - 12 h	9 h - 12 h		
	14 h - 17 h			14 h - 17 h	
VENDREDI	9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	
	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h		14 h - 17 h
SAMEDI	10 h - 12 h	9 h - 12 h		10 h - 12 h	10 h - 12 h
	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h	14 h - 17 h

HORAIRES D'ÉTÉ
DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE

	Fismes	Jonchery-sur-Vesle	Ecueil	Gueux	Muizon
LUNDI	9 h - 12 h			9 h - 12 h	
	14 h - 18 h	14 h - 18 h			14 h - 18 h
MARDI	9 h - 12 h				9 h - 12 h
	14 h - 18 h		14 h - 18 h	14 h - 18 h	
MERCREDI		9 h - 12 h			9 h - 12 h
	14 h - 18 h	14 h - 18 h		14 h - 18 h	
JEUDI		9 h - 12 h	9 h - 12 h		
	14 h - 18 h			14 h - 18 h	
VENDREDI	9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	
	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h		14 h - 18 h
SAMEDI	9 h - 12 h	9 h - 12 h		9 h - 12 h	9 h - 12 h
	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h	14 h - 18 h

Collecte des piles

Dans le programme « Territoires Zéro déchet, zéro gaspillage », la Communauté Urbaine du Grand Reims s'est engagée dans le déploiement de pratiques visant à améliorer les gestes de tri.

C'est pourquoi, un collecteur a été installé dans le hall de la mairie, pour permettre aux habitants d'y déposer leurs piles usagées.

Des petites boites en carton sont également disponibles au secrétariat pour vous permettre un petit stockage temporaire à la maison.